

Autorisation droits du sol

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE GIERES 15, Rue Victor Hugo 38610GIERES
Grade :	Adjoint administratif territorial
Référence :	O038200800098553
Date de dépôt de l'offre :	24/08/2020
Type d'emploi :	Emploi temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	02/12/2020
Date limite de candidature :	23/10/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail :	15, Rue Victor Hugo 38610 GIERES
--------------------------	-------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe
Famille de métier : géographique	Urbanisme, aménagement et action foncière > Droit des sols et information
Métier(s) :	Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme

Descriptif de l'emploi :

Le chargé de mission urbanisme et aménagement instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. Remplacement congé maternité

Profil demandé :

Compétences requises sur le poste

* Connaissances théoriques (savoir) :

* code de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement

* plans de construction, cadastre

- * principes de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale des projets
- * fiscalité de l'urbanisme
- * outils de répression du code de l'urbanisme (mise en demeure, etc.)
- * Compétences techniques (savoir faire) :
- * expérience de l'utilisation des logiciels OXALIS
- * maîtrise de la lecture des plans et des cartes.
- * très bonne maîtrise des outils Word et Excel, office
- * Aptitudes comportementales (savoir être) :
- * sens du service public,
- * qualités relationnelles,
- * initiative et synthèse,
- * autonomie,
- * organisation et rigueur,
- * aptitudes rédactionnelles.

Mission :

Missions et responsabilités

Urbanisme :

* Autorisation du droit des sols (ADS) :

- enregistrement, instruction et délivrance des demandes d' ADS (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, autorisation de travaux, certificat d'urbanisme, renseignements d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, autorisation d'enseigne) en lien avec les services extérieurs (DDT, métro, enedis, Abf...)
- suivi des autorisations ADS (chantier, visite de recalement, non conformité, taxes,...)
- réalisation des statistiques
- suivi des contentieux en lien avec la responsable du service urbanisme
- veille juridique

Contact et informations complémentaires : Remplacement congés maternité

Téléphone collectivité : 04 76 89 69 23

Adresse e-mail : jean-yves.llobic@gieres.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.